*Commune de Cormeilles-en-Vexin**49 rue Curie – 95830 Cormeilles en Vexin**Téléphone : 01.34.66.61.19 – Télécopie : 01.34.66.41.63**Courriel : mairie@cormeilles-en-vexin.fr***ARRETE MUNICIPAL**

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT : Val d'Oise COMMUNE : Cormeilles-en-Vexin	ARRETE PORTANT RESTRICTION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION Rue Guynemer CHASSE AUX ŒUFS DE PAQUES DIMANCHE 05 AVRIL 2026
ARRETE n° 2026-21/T	La Maire de la commune de Cormeilles-en-Vexin (Val d'Oise), Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L.2212-1 et suivants, Vu le Code de la Route, et notamment ses articles R417-10 et R417-2, Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la Loi 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et Régions et leurs textes d'application, Considérant l'organisation de la chasse aux œufs de Pâques sur la commune le dimanche 05 Avril 2026 par le Foyer Rural de Cormeilles-en-Vexin, A R R E T E Article 1 : Le foyer rural est autorisé à organiser la Chasse aux Œufs de Pâques qui se tiendra sur le territoire de la commune, Clos Pichery, le Dimanche 05 Avril 2026 de 8h00 à 13h30. Article 2 : La circulation des véhicules est interdite rue Guynemer pendant toute la durée de la manifestation de 8H00 à 13H30. Article 3 : La signalisation et l'installation des barrières seront mises en place par les Services Techniques Communaux. Article 4 : Tout intéressé qui désire contester le présent arrêté, peut saisir le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise (95) d'un recours contentieux dans les deux mois.
ARRETE Portant restriction temporaire de la circulation Rue Guynemer Chasse aux œufs de Pâques Dimanche 05/04/2026 8H00 - 13H30	

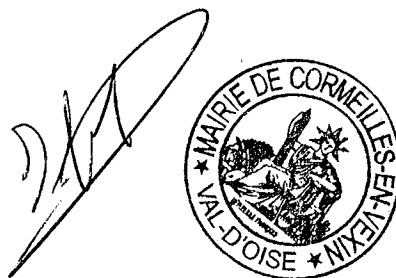
Article 5 :

Ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MARINES (95) ;
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Cormeilles-en-Vexin (95) ;
- Foyer Rural de Cormeilles-en-Vexin.

Cormeilles-en-Vexin, le 27 mars 2026.

Le Maire,
Vincent IBRELISLE



Certifié exécutoire compte-tenu des
formalités de publication et
d'affichage effectuées
le 27 Mars 2026
Le Maire,